

Retrait d'une sonde urinaire

Cette fiche a pour but de vous informer sur les consignes à suivre lors de votre retour à la maison suite au retrait d'une sonde urinaire.

Voici les consignes à suivre :

- Vous serez capable d'uriner dans les heures qui suivent le retrait de la sonde. N'attendez pas plus de quatre à six heures.
- Si votre condition de santé le permet, augmentez votre hydratation, en buvant au moins deux à trois verres d'eau additionnels à votre consommation normale.
- Lorsque l'envie se fait sentir, n'hésitez pas à aller uriner. Ne vous retenez pas.
- Calculez la quantité de votre urine lorsque vous urinez pour la première fois.

Si vous êtes incapable d'uriner et que vous ressentez un inconfort, vous pouvez stimuler l'envie d'uriner en :

- Faisant couler l'eau du robinet ou en mouillant vos doigts;
- Appliquant une serviette humide ou en faisant couler de l'eau chaude sur votre pubis;
- Pratiquant la marche ou une autre activité physique légère.

Il est important de surveiller la présence des signes et symptômes suivants :

- Incapacité d'uriner au-delà de six heures;
- Douleur ou malaise dans la partie inférieure de l'abdomen;
- Sensation d'inconfort ou brûlure persistante lorsque vous urinez;
- Sensation constante d'avoir la vessie pleine;
- Sensation d'évacuation incomplète de la vessie;
- Fièvre (température buccale plus grande ou égale à 38°C);
- Urine trouble ou avec odeur nauséabonde;
- Urine avec du sang.

Notez qu'il est normal d'avoir des urines rosées et de ressentir de l'irritation due au retrait de la sonde urinaire. Cela disparaît normalement en quelques jours.

La reprise des relations sexuelles peut se faire dès le retrait de la sonde urinaire et lorsque vous ne ressentirez plus de douleur.

Suite au retrait de la sonde urinaire, une rétention urinaire (blocage urinaire) est possible. Si cela survient et que votre médecin vous a remis une prescription vous permettant de faire réinstaller votre sonde, communiquez directement avec votre CLSC. Dans le cas contraire, suivez les indications que les professionnel(-le)s vous auront transmises.

Consultez un(e) professionnel(-le) de la santé, ou **Info-Santé** en composant le **811**, si vous observez un de ces signes ou symptômes ou si votre condition vous inquiète. Une infirmier(-ère) pourra vous donner des conseils ou vous dirigera vers les ressources nécessaires pour une prise en charge adéquate de votre condition de santé.

Avertissement : Le contenu de cette ressource est à titre informatif seulement et **ne remplace pas** les conseils, diagnostics ou traitements de professionnel(-le)s de la santé. Vous devez toujours consulter votre professionnel(-le) de la santé avant de commencer un nouveau traitement, de modifier ou d'interrompre un traitement existant.